

Comité consultatif de transport

Compte rendu de la réunion tenue le mercredi 15 juin 2022

De 19 h à 19 h 59 par visioconférence

Sont présents : M. Patrick Beaudoin, directeur du Service des finances  
M<sup>me</sup> Nancy Brochu, représentante des directions d'école au primaire  
M. David Dumas, coordonnateur au transport scolaire  
M<sup>me</sup> Nathalie Fortier, représentante de l'École Jésus-Marie de Beauceville  
M. Fabien Giguère, directeur général  
M. Jérôme L'Heureux, directeur du SRIO  
M<sup>me</sup> Anne-Marie Lachance, représentante du comité de parents  
M. Claude Lambert, représentant du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Lisa Royer, représentante du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Caroline Veilleux, représentante des directions d'école au secondaire

## 1. Ouverture de la réunion

Monsieur Claude Lambert souhaite la bienvenue aux membres du comité. Madame Lisa Royer procède à l'ouverture de la réunion.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Claude Lambert présente l'ordre du jour. Madame Lisa Royer propose l'ordre du jour tel quel. Monsieur David Dumas en fait l'appui. Adopté à l'unanimité.

## 3. Lecture, approbation et suivi du compte rendu des deux dernières réunions

Monsieur David Dumas rappelle aux membres que la majoration de la grille de tarification pour le transport des activités parascolaires 2021-2022 a été adoptée le 23 mars dernier lors d'une séance spéciale du comité consultatif de transport.

Puis, en référence au point 7.3. du compte rendu de la réunion du 20 avril dernier, il mentionne qu'un enjeu dans certains secteurs est soulevé dont une infrastructure manquante, qui ne sera pas disponible pour la rentrée scolaire, à l'est de l'autoroute 73 dédiée à la sécurité des élèves marcheurs. Le CSSBE a donc pris la décision de transporter la clientèle touchée jusqu'à la mise en place de l'infrastructure qui sera effectuée par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Monsieur Dumas ajoute qu'une rencontre a lieu entre la municipalité, le MTQ, les parents touchés par les zones définies et le Service du transport scolaire du CSSBE. Celle-ci avait pour but de présenter un parcours sécuritaire pour les élèves. Monsieur Jérôme L'Heureux souligne l'étroite collaboration de l'équipe du Secrétariat général du CSSBE dans la production d'affichettes qui ont servi à démontrer les zones lors de cette réunion. De plus, M. Dumas avise les membres qu'un sentiment de satisfaction a été ressenti auprès des personnes présentes durant la rencontre.

Monsieur Patrick Beaudoin propose l'approbation des comptes rendus. Monsieur Claude Lambert en fait l'appui. Adopté à l'unanimité.

## 4. Dossier des transporteurs

### 4.1. Déplacement de véhicules

Monsieur David Dumas explique que le circuit 628 appartenant à Autobus Landry ltée ne sera pas reconduit pour l'année scolaire 2022-2023. Celui-ci avait été ajouté en 2021-2022

en raison de la capacité réduite pour la clientèle du primaire par le MEQ due à la situation engendrée par la COVID-19. De plus, il annonce l'ajout du circuit 025 au contrat de transport scolaire de l'entreprise Autobus des Érables ltée à cause de la réorganisation des circuits de transport scolaire dans Saint-Georges. Il informe aussi les membres que le circuit 801 du CSSBE est actuellement à l'étude afin de déterminer s'il sera requis pour la prochaine année scolaire, car l'organisation du transport de la clientèle EHDDA est en cours d'analyse. Madame Caroline Veilleux propose les modifications énoncées. Monsieur Patrick Beaudoin en fait l'appui. Adopté à l'unanimité.

#### **4.2. Cession de contrat de transport scolaire n° 05 – Jules Paré & Fils inc.**

Monsieur David Dumas informe les membres que Autobus Lapointe ltée a obtenu l'accord d'acheter de Jules Paré & Fils inc. le contrat de transport scolaire n° 05 du CSSBE couvrant les circuits 151, 152, 156 et 157 dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Madame Nathalie Fortier propose la vente. Madame Nancy Brochu appuie cette dernière. Adopté à l'unanimité.

### **5. Dossier du financement**

#### **5.1. État du budget 2021-2022**

Monsieur L'Heureux présente l'état du budget 2021-2022 en date du 6 juin 2022. Toutefois, il mentionne qu'il y a eu réévaluation de l'état du budget en date d'aujourd'hui, car les opérations financières figurant dans les postes de budget du transport scolaire ont été modifiées depuis cette date. Il y a donc une marge de manœuvre réelle de 752 000 \$ et nous en sommes à 19 paies sur 20 de versées aux transporteurs. À cet effet, on anticipe, d'ici la dernière paie, avec une ristourne de taxes de 120 000 \$, un versement de 872 000 \$ qui équivaut à une paie régulière. Cela crée alors un équilibre budgétaire.

M. L'Heureux explique par contre qu'un déficit financier est à prévoir en raison d'une somme de 314 000 \$ qui sera versée lors de la dernière paie des transporteurs. Ce montant relève de la mesure liée aux normes environnementales (EPA). Il précise qu'à cela s'ajoute un montant non budgété de 280 000 \$ pour les mesures sanitaires liées à la désinfection des véhicules demandée par le MEQ. Le tout totalisera 594 000 \$. M. L'Heureux rassure les membres en évoquant que la prévision originale faite en début d'année scolaire, incluant l'ajout de 3 autobus et 2 berlines, était égale à une valeur de 280 000 \$ et que la prévision de la désinfection des véhicules était également de 280 000 \$ pour un déficit anticipé de 560 000 \$. Le pourcentage de celui-ci est donc raisonnable sur un budget de 17 000 000 \$.

#### **5.2. Nouveauté – Règles budgétaires MEQ**

Monsieur David Dumas explique que le MEQ entend déployer une enveloppe de plus de 10 000 000 \$ visant à absorber la hausse des coûts attribuable au carburant pour l'année scolaire 2021-2022. De plus, une enveloppe de plus de 30 000 000 \$ sera octroyée pour l'année scolaire 2022-2023 avec l'objectif de combler l'écart entre les taux d'indexation pris en considération dans les règles budgétaires et l'indice propre au transport.

M. Dumas informe les membres qu'en ce qui a trait à l'électrification des transports, le MEQ souhaite soutenir les transporteurs scolaires en introduisant une nouvelle mesure temporaire de soutien aux règles budgétaires 2022-2023 pourvue d'une enveloppe atteignant respectivement 8 000 000 \$ en 2022-2023 et 14 000 000 \$ en 2023-2024.

Il mentionne également que pour contrer la pénurie de conducteurs d'autobus scolaires, le MEQ poursuivra, en 2022-2023, la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaires. Une bonification de ce programme à la

hauteur de 11 000 000 \$ a été annoncée dans le cadre du Budget 2022-2023 afin de permettre l'ajout d'un volet attraction.

M. Dumas précise que ces allocations totaliseront plus de 30 000 000 \$ en 2022-2023 et que ce sont plus de 70 000 000 \$ que le gouvernement entend investir dans les services de transport scolaire, excluant l'indexation annuelle de l'enveloppe budgétaire.

### **5.3. Budget 2022-2023**

Monsieur Jérôme L'Heureux présente le budget préliminaire d'équilibre 2022-2023 à 17 000 000 \$ qui est proposé et indexé à 3,4 % en date d'aujourd'hui. Celui-ci sera inclus au budget du CSSBE du mois de juin 2022. Monsieur Patrick Beaudoin informe les membres qu'il y aura probablement des ajustements à venir suite aux allocations supplémentaires du MEQ. Madame Lisa Royer propose le budget présenté. Madame Nancy Brochu en fait l'appui. Adopté à l'unanimité.

## **6. Grille de tarification du transport pour les activités parascolaires 2022-2023**

Monsieur David Dumas présente la grille de tarification du transport pour les activités parascolaires 2022-2023 indexée selon l'IPC donné par le MEQ qui est de 3,4 %. Madame Nancy Brochu propose l'indexation de la grille. Monsieur Patrick Beaudoin en fait l'appui. Adopté à l'unanimité.

## **7. Organisation de la rentrée scolaire 2022-2023**

Monsieur Jérôme L'Heureux présente une projection de l'organisation de la rentrée scolaire 2022-2023 sous forme de tableau. On peut y remarquer une augmentation de la clientèle et, par le fait même, y constater une hausse de 305 élèves, principalement des élèves du secondaire, non transportés. Ce nombre sera toutefois à la baisse, car plusieurs demandes annuelles de transport sont à recevoir. On note que 13 152 élèves seront transportés sur un total de 17 905 comparativement à l'année scolaire précédente où l'on transportait 13 163 élèves sur un total de 17 611.

Madame Anne-Marie Lachance se questionne quant à la zone d'admissibilité au transport scolaire de certains élèves, car il n'y a aucune présence brigadière sur la route 112 pour assurer la sécurité des élèves. Monsieur Jérôme L'Heureux explique que la responsabilité de la sécurité des élèves marcheurs relève du ministère du Transport du Québec (MTQ) ou de la municipalité.

## **8. Zones d'admissibilité au préscolaire et au primaire à Tring-Jonction**

Monsieur David Dumas mentionne qu'il y aura une rencontre de parents le 20 juin 2022 en collaboration avec la municipalité de Tring-Jonction à l'école Sainte-Famille. Elle aura pour but d'offrir un suivi de l'analyse de la zone d'admissibilité faite par l'équipe du transport scolaire du CSSBE, la municipalité et le MTQ. En période hivernale, un problème de déneigement, qui dépend du MTQ, est existant par l'absence de ramassage de la neige et le manque de trottoirs. Il précise toutefois que la municipalité assumera la moitié des frais des demandes annuelles de transport scolaire pour une zone de marche. Cela touchera tout près de 100 élèves.

## **9. Questions diverses**

Madame Nathalie Fortier souligne la belle collaboration de monsieur David Dumas et madame Isabelle Bolduc concernant la qualité du service de certains parcours de sa clientèle.

## **10. Date et lieu des prochaines réunions**

Les prochaines réunions auront lieu les mercredis suivants, à 19 h, par visioconférence Teams : 16 novembre 2022, 19 avril et 14 juin 2023.

**11. Clôture de la réunion**

Monsieur Fabien Giguère propose la clôture de la réunion, il est 19 h 59.

La secrétaire,  
Émilie A. Vaillancourt